



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 3.6, 3.8 et 3.10

Numéro de la demande : 2016-6975
Demande : Modification de l'étiquette du produit – Délai d'attente avant récolte, délai de sécurité après traitement et mélanges en cuve
Produit : Lacto-San
Numéro d'homologation : 30110
Principes actifs (p.a.) : Acide citrique, acide lactique
Numéro de document de l'ARLA : 2724072

Objet de la demande

La présente demande vise à modifier l'énoncé concernant le délai de sécurité après traitement et à ajouter des énoncés concernant le délai d'attente avant récolte et le mélange en cuve sur l'étiquette de Lacto-San. Les énoncés concernant le mélange en cuve comprennent l'ajout du fluide Xiameter OFX-0309 (numéro d'homologation 23078) et l'ajout des taux d'application pour les agents surfactants Liberate et Agral 90.

Évaluation des propriétés chimiques et évaluation environnementale

De telles évaluations ne sont pas requises aux fins de la présente demande.

Évaluation des risques pour la santé

Aucune évaluation toxicologique n'est requise aux fins de la présente demande.

La modification de l'énoncé concernant le délai de sécurité après traitement et l'ajout d'un énoncé concernant le délai d'attente avant récolte sur l'étiquette sont acceptables et ne poseront pas de risque inacceptable pour la santé humaine, puisque ces énoncés ne modifient pas le profil d'emploi du produit.

Évaluation de la valeur

Les données provenant de trois essais en serre réalisés en 2015-2016 au Québec sur les tomates et les poivrons ont été examinées afin d'appuyer l'utilisation du fluide Xiameter OFX-0309 avec Lacto-San. L'ajout du fluide Xiameter OFX-0309 à 0,015 % a permis de réduire efficacement la présence de résidus sur les tomates et les poivrons utilisés dans le cadre de ces essais, ce qui a permis aux cultivateurs de commercialiser ces fruits et légumes.

L'efficacité des agents surfactants Liberate à 0,25 % et Agral 90 à 0,1 % a été confirmée, et toutes les allégations sont étayées sur le plan de la valeur.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis et les juge suffisants pour appuyer la modification de l'étiquette du produit Lacto-San pour ce qui est des énoncés concernant le délai d'attente avant récolte, le délai de sécurité après traitement et le mélange en cuve.

Références

**N° de
document
de**

l'ARLA Référence

2695365	2016, Value Summary, DACO: M10.1
2695366	2016, Greenhouse trial 2016-AEF-04, DACO: M10.2.2
2695367	2016, Greenhouse trial 2015-AEF-30a, DACO: M10.2.2
2695368	2016, Greenhouse trial 2015-AEF-30b, DACO: M10.2.2

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2017

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.